



Ex compagne qui se sert de son travail pour avoir des infos pe

Par Julie2678

bonjour

Je me permet de vous contacter pour avoir des informations concernant les recours possible concernant une ex compagne un peu trop intrusif. Mon mari est séparé de cette personne depuis 8ans il on eu un enfant .nous lui versons une pension alimentaire depuis sa naissance mais à ce jours nous voulons la diminué car nous avons eu 5enfants .ma question est la suivante cette dernière travaillé dans l administration et a accès à tout nos revenu et elle c est permise de les relève et de les fournir à son avocat es ce bien normal a t elle le droit ou puis je avoir un recours car ces infos sont confidentiel merci de votre aide

Cordialement

Par Tisuisse1

Non, la confidentialité des information doit être respectée, c'est le secret professionnel. Elle est donc passible de sanction par sa hiérarchie. Votre avocat devrait collationner les preuves et en informer sa hiérarchie voire directement son ministère de tutelle.

Pour diminuer la PA, il suffit à votre mari de faire une demande directement au JAF, avec les preuves de vos revenus et de vos charges. Tant que le JAF n'a pas tranché, votre mari doit continuer à verser la PA actuellement en vigueur.